

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
ARRONDISSEMENT DE MAGA

COMMUNE DE MAGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHI
Téléphone : 696 20 53 86/676 44 42 68

REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace – Work – Fatherland

FAR-NORTH REGION
MAYO-DANAY DIVISION
MAGA SUB-DIVISION

MAGA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD
Phone : 696 20 53 86/676 44 42 68



AVIS DE CONSULTATION

N°002/2023/AC/C-MAGA/CIPM-AG du 25 JANVIER 2023

RELATIF A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS POUR CERTAINS CENTRES DE SANTE DANS LA
COMMUNE DE MAGA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINSANTE, EXERCICE 2023

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2023, le Maire de la Commune de MAGA, Autorité Contractante, lance un avis de consultation relatif à l'équipement de certains Centres de Santé de la Commune de Maga.

2. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux Entreprises régulièrement installées au Cameroun et ayant une expérience dans le domaine de la fourniture immobilière.

3. Allotissement et financement

Le présent appel à consultation est subdivisé en deux lots :

Lot 1 : acquisition des équipements pour le CSI de POUSS ;

Lot 2 : acquisition des équipements pour la Case de santé de MOURLA ;

Un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot.

La fourniture, objet de la présente Demande de Cotation, est financée par le BIP (RT) MINSANTE, exercice 2023, sous la ligne d'imputation budgétaire n°57 40 _____

4. Consultation de la Demande de Cotation

La Demande de Cotation (DC) peut être consultée aux heures ouvrables à la Mairie de Maga, dès publication du présent Avis de Consultation.

5. Coût prévisionnel du projet

Le coût prévisionnel de ce projet est de huit millions (8 000 000) Francs CFA.

6. Acquisition de la Demande de Cotation

Dès publication du présent Avis de Consultation, la Demande de Cotation peut être obtenue à la Commune de Maga, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'une somme non-remboursable de seize mille (16 000) francs CFA au titre des frais d'achat du dossier.

7. Cautonnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra fournir un acte de cautionnement provisoire, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et sera établi par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des Finances et dont la liste se trouve en annexe. Le montant de ce cautionnement est fixé à cent soixante mille (160 000) francs CFA.

8. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais et en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir dans les Services du Maire de Maga, au plus tard le 22 février 2023 à 12

heures précises, heure locale, sous pli fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

**AVIS DE CONSULTATION N°002/2023/AC/C-MAGA/CIPM-AG du _____ RELATIF A
L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS POUR CERTAINS CENTRES DE SANTE DANS LA COMMUNE DE
MAGA, DEPARTEMENT DU MAYO DANAY.**

**" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "
PRECISER LE(S) LOT(S)**

9. Ouverture des offres

L'ouverture de l'offre se fera en un temps et aura lieu le **22 février 2023 à 13 heures précises**. Elle se fera dans la salle de réunions Mairie de Maga par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet les pièces requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.

N.B : La demande des originaux des documents pourra se faire à tout moment et à chacune des étapes de la procédure de passation et la non production pourra entraîner la disqualification du candidat.

11. Délai de livraison

Le délai de livraison prévu pour la fourniture est fixé à trois (03) mois après la notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

12. Critères d'évaluation des offres

Critères éliminatoires :

- Absence d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture ou pièce falsifiée ;
- Absence d'un certificat de garantie couvrant une période minimale de six(06) mois ;
- Non-conformité aux termes de référence ;
- Offre non conforme aux prescriptions du descriptif ;
- Absence d'une preuve de réalisation similaire au cours des deux derniers exercices (PV de réception, photocopies des premières et dernières pages des contrats).

13. Attribution

Le Maire de la Commune de Maga, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits éliminatoires de la Demande de Cotatlon.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les services de la Mairie de Maga.

Maga, le 25 janvier 2023

**Le Maire de la Commune de Maga
Autorité Contractante**

COPIE :

- MINMAP/YDE (ATCR)
- DRMAP/EN
- SOPECAM
- ARMP (Pour publication et archivage)
- MAITRE OUVRAGE (Pour infos)
- PRESIDENT CIPM (Pour Infos)

